Lenoty a affirmé que ce n'était pas lui qui avait envoyé cette lettre.

Une nouvelle organisation secrète de l'«A.R.C.»

Cette menace n'émanait-elle point d'un des membres de l' « A.R.C. » dont l'existence fut révélée par la découverte à Dallet (Puy-de-Dôme), dans la rivière l'Allier, d'un ballot contenant des tracts de propagande ?

« L'A.R.C. est intangible, affirmait le texte d'un de ces tracts. Il ne cédera à aucune provocation ; il punira toutes les trahisons et toutes les lâchetés d'une façon inexorable. »

Mais que signifient les initiales de cette nouvelle organisation secrète ? Plusieurs interprétations s'offrent à l'esprit. Les enquêteurs estiment que l' « A.R.C. » est une filiale régionale de « C.S.A.R. ».

La disparition d'un ancien comptable de Nancy

Nancy, 13 janvier. — Les enquêteurs qui s'efforcent, paraît-il, d'établir les raisons d'une réunion qui aurait été tenue le 17 juillet dernier, à l'hôtel Thiers, par le duc Pozzo di Borgo, MM. Eugène Deloncle, Tenaille et Méténier, s'emploient à élucider une affaire qui, il y a cinq mois fut considérée comme banale.

Vers le 20 août, on découvrait, noyé dans la Moselle, près de Maron, un sexagénaire, M. Fagot, ancien comptable à Nancy, et qui s'était retiré à Neuves-Maisons, où il vivait seul.

On découvrit cinq ou six lettres qui établissaient que le défunt appartenait à un groupement politique. L'enquête, ouverte par la brigade mobile ayant conclu alors à un suicide, les investigations ne furent pas, à ce moment-là, poussées plus avant.

Les révélations de ces jours derniers ont fait rebondir l'affaire. Un autre document resté parmi de vieux papiers en possession du propriétaire de M. Fagot, a été découvert par la police et il apparaît que le sexagénaire était en relation avec le C.S.A.R.

Certains témoignages recueillis dans la commune tendraient, dit-il, à faire supposer que M. Fagot a pu être jeté dans la rivière.

Trois nouvelles arrestations à Clermont-Ferrand

Trois nouvelles arrestations ont été opérées jeudi soir à Clermont-Ferrand. Ce sont celles de Roger Mandereau, représentant de commerce, 39 ans ; Antoine Pustier, 36 ans, artisan et de Jean Forrot, 49 ans, chauffeur d'automobile aux établissements Michelin.

Ils ont été inculpés de détention, de transport et de trafic d'armes et écroués à la maison d'arrêt de Clermont.

Interrogés au sujet du fusil-mitrailleur trouvé en leur possession les trois inculpés ont déclaré que cette arme servait à l'instruction de leur groupement. On ignore pour l'instant de quel groupement il s'agit. Il semble en tout cas que ces nouveaux inculpés soient étrangers aux affaires en cours.

Qu'est-ce au juste que les «cagoulards» ?

Sous ce titre, M. Léon Bailby écrit dans « Le Jour » :

Deux associations de « conjurés » sont actuellement soupçonnées d'avoir participé aux attentats de l'Etoile : l'U.C.A.D. et le C.S.A.R.

Le premier groupement a été fondé par le général Duseigneur. Il a été légalement déclaré par une publication à l'Officiel. En font partie, avec M. Pozzo di Borgo, un certain nombre de Nationaux.

Ces hommes, d'après tout ce qu'on sait d'eux, préparaient des mobilisations d'autodéfense contre les attaques communistes. Leurs travaux étaient d'ordre intellectuel. On n'a pu jusqu'ici, en aucune façon, prouver qu'ils aient été engagés dans le crime de la rue de Presbourg. Leur action était parallèle à celle du second groupe, mais indépendante de lui, et consistait en études, échanges de vues et de plans qui devaient assurer contre toute surprise la protection des points vitaux du pays.

La seconde association, le C.S.A.R. nous est beaucoup moins connue. Elle paraît avoir été dirigée par M. Deloncle, homme énergique dont les services militaires sont éclatants, mais dont il n'est pas prouvé qu'il ait su très exactement discerner les dangers auxquels il s'exposait chaque jour en recrutant un peu au hasard des adhérents truffés de policiers et d'agents provocateurs.

Or, c'est précisément devant des hommes de cette sorte qu'on se trouve en ce moment dans l'affaire des bombes terroristes.

Nous attendrons donc, avec tous les hommes réfléchis, que la Justice produise d'autres témoignages et d'autres preuves un peu plus dignes de foi avant de mettre dans le même sac les naïfs et les roublards, les chimériques et les canailles.

LE CONFLIT D'EXTRÊME-ORIENT

Des navires japonais croisent devant l'île de Hainan qui commande l'Indochine

Changhaï, 13 janvier. — On annonce de source chinoise, que plusieurs avions japonais ont bombardé Hoi Hou, port important de l'île de Hainan. Deux navires de guerre japonais croisent au large de la rade de Hoi Hou.

Au cours de ce bombardement, la maison du directeur de la Standard Oil a été atteinte ; le quartier général de la division chinoise et cinq maisons ont été détruits.

L'appel de M. Chautemps à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il ne suffit pas d'acclamer la liberté, il en faut prouver l'excellence par les faits, par le courage et, au besoin, par les sacrifices.

Les hommes de la Révolution faisaient face à de mortels périls extérieurs, tout en portant à son maximum la production nationale. La France doit produire ce dont elle a besoin et par ses propres moyens, en se libérant de la servitude des importations étrangères, de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, en évitant d'être envahie par une foule d'indésirables dont les crimes remplissent les colonnes des journaux.

Il faut condamner avec unanimité la violence, même et surtout lorsqu'elle provient d'individus prétendant appartenir à des élites sociales. La loi doit, dans notre démocratie, rester la seule souveraine et l'Etat doit conserver son autorité.

Sinon, ce serait la substance même de la France qui s'évanouirait, ce serait notre monnaie compromise, ce serait les salaires réduits, les prix en hausse indéfinie, la ruine de chacun et le péril de tous, les termes prospérité et sécurité étant liés.

Le capital, de son côté, doit se montrer patriote et ne pas séparer ses intérêts de ceux de la nation.

La situation internationale, en effet, apparaît instable et fragile.

Nous ne devons pas renier notre tradition. Nous devons rester fidèles à Genève, ce qui ne nous dispense pas du devoir de porter à son maximum la force défensive de la France. Mais nous invitons les peuples à réfléchir.

Il se dépense présentement un milliard par jour pour les armements. Quelle issue est réservée à une telle folie?....

M. Herriot termine son discours en faisant un appel à la paix intérieure et à la paix extérieure, en donnant comme devise pour vaincre les difficultés: « Liberté, égalité, fraternité », et la « Marseillaise », à l'abri de laquelle nous devons, dit-il, goûter l'honneur et la joie d'être des républicains français.

Ce discours de M. Herriot a été coupé de fréquents applaudissements.

M. Camille Chautemps demande à la Chambre de se prononcer sur la politique monétaire du gouvernement

M. Camille Chautemps monte à la tribune. Il rappelle que la situation financière, en décembre, était, sauf des incidents en voie d'apaisement, satisfaisante.

Un événement s'est produit depuis lors. Le marché des changes a été troublé par des incidents. Or, rien dans la situation financière ne justifie des alarmes ; le budget est en équilibre, la Trésorerie est en état de faire face à tous les engagements du trimestre en cours. Certaines places étrangères se sont émues d'un bilan de la Banque de France : mais un certain chiffre n'était que le signe du remboursement d'un emprunt.

L'agitation sociale

Mais, d'autre part, il y a eu une agitation sociale et l'exploitation systématique de cette agitation. On annonçait une grève générale, des troubles sociaux, ce qui mettait les nerfs du pays à rude épreuve.

Les troubles se sont heureusement apaisés. La grève des services publics n'a pas duré grâce aux mesures du gouvernement.

Je considère avec un sentiment humain les conflits ouvriers. Je n'admets pas la révolte des agents des services publics contre la nation

« Si certains hommes persistaient à troubler la paix publique, la force de la loi s'abattrait sur eux »

M. Camille Chautemps se félicite d'avoir fait preuve du sens de l'humanité pour résoudre sans effusion de sang la grève des usines Goodrich de Colombes. Il veut éviter le retour de tels incidents en affermissant la paix sociale.

Une législation sociale, le code du travail, sera voté par le parlement.

En échange de cette sécurité dans le travail, les travailleurs devront reconnaître ce que le parlement a fait pour eux et renoncer à toutes les formes de l'illégalité si excusables qu'elles paraissent.

Avec une fermeté sereine je déclare, ajoute l'orateur, que si certains hommes persistaient à troubler la paix publique, la force de la loi s'abattrait sur eux.

Cet appel s'adresse à tous les Français.

Les actes de terrorisme

M. Chautemps fait allusion aux affaires judiciaires en cours. Il faut, dit-il, prendre garde à l'état des nerfs du pays.

Voix à droite. — Très bien.

Les communistes invectivent contre les députés de droite.

M. Chautemps. — Je demande à la Chambre d'écouter avec calme. Je ne menace personne. Ceux dont je parle sont déjà arrêtés.

En présence d'acte criminel de cette gravité, il n'y a pas eu l'unanimité française pour approuver le ministre de l'Intérieur et flétrir les criminels.

C'est une cause du malaise, une sorte de maladie morale du pays. L'absence de foi dans les destinées de la patrie. Aussi, avons-nous le devoir d'adresser à toute la nation un appel pour qu'elle sache que ces craintes sont sans fondement.

Le président du Conseil demande aux groupes de se réunir pour prendre une décision

Je dois expliquer quelle est notre position. On a parlé du contrôle des changes de l'engagement des dépenses. Je pense que nous devons renouveler, solennellement, nos engagements qu'aucune dépense ne sera décidée sans recette compensatrice.

A l'heure d'une attaque contre le franc, certains pourraient envisager des mesures de contrainte. Mais on connaît mon opinion. Ces mesures n'obtiendraient pas le résultat recherché ; la volonté de paix sociale, d'équilibre budgétaire, de sagesse financière, doit avoir une garantie parlementaire.

Le président du Conseil demande donc à tous les groupes de se réunir, pendant une suspension de séance, d'examiner à fond l'analyse qu'il vient de faire, et s'ils prennent parti pour sa formule de liberté monétaire, de vouloir bien aider le gouvernement à l'appliquer, au lieu de se laisser aller à la tentation de la critiquer chaque jour.

Il ne peut continuer à gouverner s'il n'a le sentiment d'être en accord avec ceux auxquels il doit son existence.

Il demande une loyauté, une confiance réciproque et fait appel au sentiment du devoir du Parlement républicain.

C'est au surplus devant le pays qu'il pose aujourd'hui la question de confiance.

Il demande à ses collègues de peser la décision qu'ils vont prendre. Il a une confiance inébranlable dans le destin du pays.

Avec ses admirables qualités, notre peuple, dit-il, saura se sauver par son amour du travail et sa discipline sociale. A ses dirigeants de s'unir eux-mêmes pour lui montrer le chemin du devoir et du salut.

M. Gapiand (Loire) monte à la tribune pour répondre au président du Conseil, mais le président Herriot annonce que la séance doit être suspendue, à la demande de M. Camille Chautemps.

La séance est suspendue à 18 h.

Les réunions de groupes

Les républicains de gauche et les radicaux indépendants

Le groupe des républicains de gauche et des radicaux indépendants s'est réuni avec la gauche démocratique et radicale indépendante.

M. Flandin a été d'avis que les groupes de la minorité n'avaient pas à assumer la responsabilité d'une situation qui n'était pas leur fait, puisqu'elle résultait précisément de la politique qu'ils ont combattue depuis le début de la législature.

Les deux groupes ont été d'accord pour estimer qu'ils n'avaient pas à prendre parti dans un débat qui se passe entre le gouvernement et une fraction de sa majorité, ni à s'associer dans un vote avec l'extrême-gauche de l'assemblée, si celle-ci approuvait le gouvernement.

L'assistance a décidé sur la proposition de MM. de Chappedelaine et Baréty, présidents des deux groupes, de demander et soutenir une addition à l'ordre du jour, par laquelle la Chambre confirmerait ses votes antérieurs contre le contrôle des changes.

Les membres des deux groupes voteront cette addition, mais s'abstiendront vraisemblablement sur les autres parties de l'ordre du jour.

Les radicaux-socialistes

Le groupe radical-socialiste, réuni quelques instants après la suspension de la séance a voté sans discussion une motion approuvant les déclarations du gouvernement et lui faisant confiance.

M. Camille Chautemps doit s'expliquer devant la délégation des gauches sur un passage de son discours

La Chambre devait se réunir à 21 h. 30, mais elle a dû reporter l'ouverture de la séance à 23 h., la délégation des gauches n'étant pas en mesure encore de faire connaître sa position.

Les fractions socialiste et communiste de la majorité étaient divisées en particulier sur l'opportunité du contrôle des changes et voulaient obtenir des précisions du chef du gouvernement, quant aux mesures qu'il entend adopter pour la défense du franc. D'autre part, les mêmes groupes s'inquiétaient du sens qu'il fallait attacher aux paroles suivantes de M. Camille Chautemps :

« J'ai aussi le devoir de dire, au nom du gouvernement, avec tristesse, avec gravité, mais avec une fermeté sereine, que si certains hommes ne répondaient pas à mon appel, s'ils persistaient à troubler la paix civique dont ce pays a besoin, la force de la loi s'abattrait sur eux. Mais il est indispensable que ces appels au calme et à la raison soient entendus de tous les Français ».

Pour faire part au président du Conseil de ces desiderata, les représentants de la délégation des groupes de gauche ont demandé une entrevue avec lui.

Commencée à 21 h. 30 au Palais-Bourbon dans le bureau nouveau réservé au chef du gouvernement, cette entrevue s'est prolongée jusqu'à 22 h. 35.

Les groupes socialiste et communiste délibèrent

A leur sortie du cabinet du président du Conseil, les membres de la délégation se sont montrés réticents sur les résultats de l'entrevue.

Ils ont déclaré néanmoins que le chef du gouvernement pourrait être amené à compléter à la tribune, les déclarations qu'ils avait faites précédemment, et que les groupes allaient être appelés de nouveau à délibérer.

Les groupes socialiste et communiste ont en effet repris séparément leurs réunions aussitôt après cette entrevue.

La séance de nuit

M. Elbel souhaite que la situation ne devienne pas tragique

M. Edouard Herriot regagne à 23 h. le fauteuil présidentiel.

MM. Chautemps, Georges Bonnet, Daladier, Sarraut, Delbos, Viollette, Jean Zay, Chapsal, Lebas, Février, sont au banc du gouvernement.

A 23 h. 15, le président déclare que la séance est reprise. Il annonce que M. Elbel (président du groupe radical-socialiste) demande à interpeller le gouvernement sur les déclarations du président du Conseil

La Chambre consultée par assis et levés, décide de fixer immédiatement la date de cette interpellation. Les gauches et le centre se lèvent pour cette fixation. La droite et les communistes restent assis.

M. Camille Chautemps déclare que le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

M. Elbel formule le souhait que les sérieuses raisons qui ont amené le président du Conseil à faire ses déclarations ne deviennent pas tragiques.

«Le parti socialiste estime que le rassemblement populaire doit être maintenu »

M. Serol, au nom du groupe socialiste, définit son action en présence des circonstances actuelles.

Il y a eu ces jours-ci, dit-il, des attaques contre notre monnaie. Nous demandons au gouvernement qu'il y résiste.

Il faudrait tenter de mettre fin aux campagnes d'affolement.

Parmi les tâches assumées par le parti socialiste, il en est une qui est la défense de la classe ouvrière. Le calme, au point de vue social, paraît bien être revenu. Nous sommes partisans du calme et ennemis de la violence.

Vous avez voulu, M. le président du Conseil, assurer la paix sociale par l'élaboration d'un statut du travail. La C.G.T. a répondu à votre invitation; elle est accusée d'entretenir une agitation sociale. Mais elle a su, elle, se montrer compréhensive.

Vous pouvez vous appuyer sur elle.

Peut-être la monnaie française ne serait-elle pas attaquée si l'attitude du grand patronat avait été différente.

Le parti socialiste estime que le Rassemblement populaire doit être maintenu. Le suffrage universel ne saurait admettre que cette grande formation fût brisée. Nous vous convions à la résistance contre ceux qui s'attaquent à la démocratie, qui s'attaquent à la monnaie.

M. Chautemps précise le sens de son discours

« L'ordre social, je le réclame de tout le monde »

M. Camille Chautemps monte à la tribune.

J'ai dit, déclare-t-il, les motifs qui m'avaient conduit à demander la confiance de la Chambre. Après les déclarations de mon ami Serol, je dois préciser ma pensée.

Certains ont cru que j'instituais un débat politique, alors que, à un moment redoutable, j'appelais les représentants du pays à se grouper autour du gouvernement légal.

Il semblerait d'après certains, que j'ai renié mes doctrines, et, notamment, on a paru croire que je visais certaines associations pacifiques avec lesquelles j'entretiens les meilleures relations. Il n'en est rien.

En face d'une situation grave, j'ai exposé notre doctrine.

Certains envisagent l'utilité de la contrainte monétaire alors que nous nous sommes prononcés pour la liberté monétaire, après avis des techniciens les plus avertis.

L'ordre social, je le réclame de tout le monde. Dans ce pays il y a, aussi bien chez les ouvriers que chez les patrons, une immense majorité de braves gens.

On m'a reproché d'avoir paru dresser un réquisitoire contre la C.G.T., alors que je collabore avec elle chaque jour.

De même, si la Confédération générale du patronat française n'a pas répondu à notre invitation, beaucoup d'organisations patronales travaillent avec nous à la paix sociale.

J'ai fait allusion à l'état d'esprit attristant de notre pays. Un télégramme à l'étranger annonçait déjà que les communistes organisaient pour ce soir un nouveau putsch.

Voix communistes : En prison !

M. Chautemps: De telles nouvelles fausses tombent sous le coup de la loi. Le Parquet en est saisi.

Ce que j'ai dit à la Chambre, c'est que les événements graves, qui pouvaient être mal interprétés à l'étranger, devaient pousser tous ceux qui sont responsables de la gestion de l'Etat, à donner le sentiment de la cohésion, à aider le gouvernement à donner confiance dans l'avenir de notre pays.

Et alors, je suis sûr que, portant en lui les marques de son salut, celui-ci se sauvera lui-même. (Applaudissements à gauche et au centre ; les députés de droite et d'extrême-gauche ne manifestent en aucune façon leur sentiment).

Le président n'étant encore saisi d'aucun ordre du jour, suspend la séance à 23 h. 45.

La majorité réussira-t-elle à se mettre d'accord ?

Une nouvelle réunion de la délégation des gauches suivie d'une réunion du groupe socialiste

Au cours d'une nouvelle réunion de la délégation des gauches, M. Frossard, d'accord avec le gouvernement, a demandé l'insertion dans l'ordre du jour de confiance, d'un passage relatif au « maintien de la liberté monétaire ».

Après une longue discussion, les représentants du groupe socialiste ont déclaré qu'ils ne pouvaient donner leur acquiescement à cette addition, pour laquelle le gouvernement insistait, sans en avoir référé à leur groupe, puisqu'elle touchait à une question de doctrine essentielle.

Une nouvelle délibération séparée du groupe socialiste, s'est constituée alors à ce sujet.

⁂

A 1 h. 30 du matin, la délibération se poursuivait toujours.

Lorsqu'elle sera terminée, la délégation des gauches n'aura plus qu'à enregistrer ou non la décision prise, et c'est alors seulement que la séance pourra reprendre.

⁂

A 2 h. du matin, la réunion du groupe socialiste, auquel s'étaient joints les membres de la commission administrative permanente du parti, continuait sans qu'on pût avoir aucune indication précise sur l'orientation de ce débat.

DERNIÈRE MINUTE

L'acceptation socialiste

A 2 h. 05, le groupe socialiste a décidé, par 75 voix contre 36, d'accepter l'additif à l'ordre du jour de confiance relatif au maintien de la liberté monétaire.

Dans ces conditions, le groupe tout entier votera l'ordre du jour de confiance ainsi modifié.

Si le groupe communiste maintient sa décision antérieure, il acceptera lui aussi l'ordre du jour de confiance et la majorité gouvernementale demeurera à peu près inchangée.

La séance va donc pouvoir reprendre.

Un quartier de Salonique a gaiement célébré les funérailles d'une centenaire

Athènes, 13 janvier. — On mande de Salonique que le quartier israélite de Saint-Paraskevi a été bouleversé par des réjouissance inaccoutumées.

Le motif en était l'ordre formel qu'une vieille dame israélite, nommée Benvenita Calora, avait donné à ses enfants.

Agée de cent quinze ans et pressentant sa fin, elle avait appelé sa fille, âgée de quatre-vingt-cinq ans, pour lui dire qu'elle désirait que tous, après sa mort, chantent et dansent au lieu de pleurer. En même temps, elle avait dressé le programme de son enterrement et des réjouissances qui devaient suivre.

Le décès n'ayant pas tardé, le programme a été observé à la lettre et tout le quartier n'a pas manqué de prendre part à ces singulières réjouissances.

L'élection partielle au conseil d'arrondissement aurait lieu le 13 février pour le canton de Lille-Nord

Lors du renouvellement cantonal des 10 et 17 octobre 1937, le résultat dans le canton de Lille-Nord pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement avait été le suivant : M. Peeters avait été proclamé élu par 3.583 voix contre 3.582 à son adversaire M. Neu, candidat modéré.

L'élection fut déférée devant le conseil interdépartemental de préfecture. La liste d'émargement constatant un nombre de votants de 1.477 dans le bureau de La Madeleine (quartier du Boulevard), alors que le procès-verbal ne faisait état que de 1.468 votants.

Le conseil de préfecture se basant sur la jurisprudence constante du conseil d'Etat qui veut que la liste d'émargement faite seule foi, annule l'élection de M. Peeters.

M. Peeters n'ayant pas fait appel de cette décision devant le conseil d'Etat, il y avait donc lieu de procéder à de nouvelles élections.

D'après des renseignements officieux recueillis, l'arrêté préfectoral fixant la date de la nouvelle consultation serait pris incessamment. Nous croyons savoir que la date du 13 février aurait été retenue avec celle du 20 février pour le second tour.

LES VENTES DE LAINES

A TOURCOING

La première série des enchères de l'année pour les laines s'est ouverte hier aux Magasins généraux de Tourcoing, sous le ministère de MM. Etienne Guéranger, Ferdinand Lapersonne, et H. Parent-Grau et Dervaux, courtiers assermentés.

On offrait le matin les écarts de triage, les laines lavées et les déchets de peignage. Toutes ces marchandises furent vivement disputées et la presque totalité du catalogue fut réalisée à des prix très fermes. La vente des blousses qui occupait l'après-midi fut suivie par un grand concours d'acheteurs régionaux et étrangers qui opérèrent avec entrain. Les prix obtenus sont en hausse sensible sur ceux pratiqués en novembre. Tous les genres participèrent à la demande et particulièrement les beaux Schumlberg et les Cap qui se payèrent jusqu'à 31 fr.

Aujourd'hui la vente se poursuivra à 8 h. et à 14 h. pour les déchets de filature et de fabrication.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 150,93; sur Bruxelles, 29,55; esc. hors banque, 0 9/16; prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 328; sur Londres, cab transf., 49950; sur Bruxelles, 1690.

SUCRES. — **Cuba** prompte livraison, 323; mars, 231-32; mai, 222-33; juillet, 233-34; septembre, 234-36; novembre, incoté. — Ventes : 14.000 tonnes.

— Dans un hangar militaire à Meknès, un avion a été complètement détruit par un incendie. Trois autres avions ont été endommagés.

— A la suite d'une collision avec le navire « Irania » le vapeur « Yekta » a coulé dans le port de Constanza; l'équipage a été sauvé.

DERNIERE HEURE

Une proposition de loi de M. Caillaux à propos de l'émission et de l'introduction de titres étrangers sur le marché français

Paris, 13 janvier. — M. J. Caillaux a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à interdire l'émission et l'introduction sur le marché français de titres de rentes, d'emprunts et autres effets publics de gouvernements étrangers, de collectivités publiques étrangères ou de sociétés étrangères privées, lorsque l'emprunteur sera en défaut pour n'avoir pas effectué régulièrement à leur échéance les paiements, arrérages, amortissements ou remboursements d'une dette financière antérieurement contractée.

Les dérogations ne pourront être accordées soit par le ministre des Finances, soit par le Comité central de la Bourse qu'après décision d'une commission intitulée « Commission nationale de défense des capitaux français investis à l'étranger », qui constatera que l'emprunteur peut être considéré comme n'étant pas en défaut.

M. Caillaux souligne notamment, que la créance française sur l'étranger reste sensiblement la même qu'en 1914, puisqu'il n'a été remboursé en capital qu'une très petite fraction des 40 milliards que l'épargne française a investis hors des frontières pendant les années qui ont précédé la guerre. Ces 40 milliards de « francs de Germinal » n'ont procuré en 1937 comme arrérages que 2 milliards 1/2 de francs trois fois dévalués alors que, d'après les engagements prévus aux contrats d'émission, c'est 12 milliards environ de francs actuels qui devraient être annuellement payés.

Pour M. Caillaux, il n'est pas douteux qu'une telle défaillance provient dans une certaine mesure d'un appauvrissement des pays débiteurs et des difficultés de transfert. Divers pays se sont aussi allégrement affranchis de leur dette. Mais une part de responsabilité incombe aux autorités françaises qui, en présence de dérobades successives des nations étrangères, ou des entreprises dans leur orbite, ont négligé de défendre comme il convenait les intérêts de leurs nationaux lésés.

Quinze cents employés des transports manifestent à Paris contre la Confédération générale du patronat

Paris, 13 janvier. — Vers 17 h. 45, 1.500 employés des transports qui défilaient au chant de « L'Internationale » et en criant « Nos salaires », se sont rencontrés avec la police municipale, rue Montmartre et boulevard Poissonnière.

Pendant une demi-heure, la circulation a été rendue difficile, mais à l'arrivée des cars de police-secours, la manifestation était déjà terminée.

M. STOYADINOVITCH président du Conseil yougoslave SE REND A BERLIN

Belgrade, 13 janvier. — Jeudi soir, M. Milan Stoyadinovitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, a quitté Belgrade à destination de Berlin.

COTONS

LIVERPOOL, 13 janvier.

Importations : 21.326 balles; Américain et Brésilien : inchangés; Egyptien : sakellaridis, hausse 1; upper, hausse 1.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	8.80	8.80	8.68	8.68
Janvier	8.64	8.64	8.55	8.54
Février	—.—	—.—	8.56	8.56
Mars	8.70	8.70	8.59	8.58
Avril	—.—	—.—	8.59	8.60
Mai	8.74	8.76	8.61	8.64
Juin	—.—	—.—	8.64	8.66
Juillet	8.80	8.82	8.68	8.71
Août	—.—	—.—	8.71	8.73
Septembre	—.—	—.—	8.74	8.76
Octobre	8.85	8.86	8.78	8.80
Novembre	—.—	—.—	8.78	8.81
Décembre	8.88	8.89	8.77	8.81

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 12.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 3.000; France et Continent, 4.000; Japon et Chine, nulles.

Revue du marché de New-York

New-York, 13 janvier. — La baisse du franc a eu aujourd'hui un effet déprimant sur le pouvoir d'achat des bourses de Wall Sreet. Néanmoins, les vendeurs ne se sont pas montrés disposés à alléger par trop leurs engagements. La raison en était d'une part les meilleures dispositions que l'on notait dans le monde des affaires américain et d'autre part, la possibilité d'un heureux aboutissement de la conférence qui doit avoir lieu prochainement entre M. Roosevelt et les chefs d'industrie.

Le marché accusait en clôture des pertes allant jusqu'à deux dollars cependant que les ventes portaient sur un total de 970.000 parts. Les affaires portaient sur 826 titres dont 195 ont accusé des hausses, 476 des reculs et 155 sont demeurés inchangés.

Voici quelques cours de clôture:

Anaconda, 34 3/8; Canadian Pacific, 7 3/4; General Electric, 43 5/8; General Motors, 35 7/8; Radio Corporation, 6 7/8; Standard Oil New-Jersey, 49 5/8; U.S. Steel, 58 1/2.

Dernières nouvelles sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Le prochain tour de la Coupe de France

Paris, 13 janvier. — La Commission de la Coupe de France de la Fédération française de football, s'est réunie jeudi soir pour procéder au tirage au sort des huitièmes de finale de la Coupe de France dont les matches se dérouleront le 6 février:

Voici l'ordre des rencontres:

Marseille contre Boulogne, à Reims;

R.C. Paris contre Antibes ou Dieppe à Marseille ou à Rouen;

Excelsior Roubaix-Tourcoing contre Metz, à Paris;

Fives contre Calais ou Béthune, à Roubaix;

Red Star ou Montpellier contre Sète, à Nancy;

Le Havre contre Nice à Clermont-Ferrand ou Marseille;

Olympique Lillois contre Toulouse, à Lyon;

Cannes contre Charleville, à Montpellier.

BOXE

TUNERO A BATTU DIOUF

Paris, 13 janvier. — Jeudi soir, à la Salle Wagram, le Cubain Kid Tunero a rencontré le Sénégalais Assane Diouf, en un combat conclu en dix reprises. Après un match fort animé, les juges ont proclamé Kid Tunero vainqueur aux points.

Cicchiarini a battu Tempez aux points.

Fency a battu Max Florence par abandon à la 7me reprise.

CYCLISME

Les Hollandais Van Schyndel-Vandenbroeck en tête des Six Jours de Gand

La première journée des Six Jours de Gand s'est terminée dans l'animation mais en présence d'une foule relativement peu nombreuse. La ronde fut calme jusqu'aux sprints de 19 heures enlevés par Deneef, De Kuyscher, Vandenbroeck et Verhagen. L'équipe Deneef-De Kuyscher menait largement aux points dans le premier peloton fort de cinq équipes qui en précédaient cinq autres de trois tours. La onzième Naeye-Martin comptait six tours de retard.

Après les sprints, la course s'anima et pendant une heure et demie, les chasses se succédèrent modifiant constamment le classement. Les petites équipes furent les premières à se distinguer, mais sous l'impulsion de Guimbretière et Giorgetti, les équipes de tête entrèrent à leur tour dans la lutte. Deneef-De Kuyscher furent d'abord seuls en tête puis passèrent en deuxième position à un tour des leaders devenus Buysse-Billiet. Puis ce fut le tour des Hollandais Van Schyndel-Vandenbroeck de passer au commandement mais avant la série des sprints de 10 heures, on enregistrait un regroupement des équipes avec Deneef-De Kuyscher comme leaders.

Les sprints de 10 heures furent gagnés par Pellenaers, Buysse et Pellenaers. Après ceux-ci, le chassé-croisé reprit de plus belle et il amena les Hollandais Van Schyndel-Vandenbroeck en tête du tableau. Les sprints de minuit furent gagnés par Deneef, De Kuyscher, Pellenaers, Vandenbroeck et Van Schyndel et à la suite de ceux-ci, le classement était le suivant:

1er Van Schyndel-Vandenbroeck, 48 pts; 2me à un tour: Deneef-De Kuyscher, 111 pts; 3me Buysse-Billiet, 56 pts; 4me Slaats-Pellenaers, 74 pts; 5me Guimoretière-Giorgetti, 6 pts; à deux tours: 6e Ruge-Thyssen, 28 pts; 7me Depauw-Bruneau, 18 pts; 8me à trois tours: Defoordt-Meerschaert, 28 pts; 9e Debruycker-Vanhaegen, 5 pts; 10me à cinq tours: Naeye-Martin, 25 pts; 11me Huys-Verreycken, 15 pts.

Le deuxième classement pour la prime de 10.000 francs a été enlevé par Naeye devant Pellenaers, mais c'est le Hollandais qui mène jusqu'ici par 5 points à 3 pour Naeye.

HIPPISME

Hier, à Vincennes

Prix de Montargis (attelé, 11.000 frs. 2.600 mètres), 20 partants. — 1er, Libellule II (Tamberi); 2e, Ludon (Roussel); 3e, Luise (Leboucher). — Non placés : La Sagita, L'Ouragan II, La Bulée, Laine d'Argent, Ludovic, Lucidus, Lokman, Langrune, Le Loupillon, Litz, Laurèt, Lala Wilkes, Lord Taylor, Lella Wilkes, Lord P. Ligustrum, Legère. — Mutuel : 13.50, 8, 20,50, 28.

Prix de Pamiers (monté, 10.000 frs, 2.675 mètres), 7 partants. — 1er, Knox II (Petra); 2e, Ka No Qui (Hazet). — Non placés : Koumac, Képi, Kahema III, Kcps de Jute, Kérensky. — Mutuel : 16.50, 7, 6.50.

Prix de Laigle (attelé, 12.000 frs, 2.600 m.), 11 partants. — 1er, Mascotte d'Or (Rollin); 2e, Mominante (Picard); 3e, Marca Wilkes (Carré). — Non placés : Majesty, Madeleine, Ma Picarde, Marguerite de Ravalet, Kandoza, Moscowa, Mi Fa Sol, Mousmé. — Mutuel : 98.50, 15, 17,50, 7.

Prix du Rhône (monté, 40.000 frs, 2.800 mètres), 10 partants. — 1er, Karmac (Neveux); 2e, Jedz (Hazet); 3e, Kabyle II (E. Marie). — Non placés : Kettype, Jemmapes II, Janus, Gentil Voisin, Keepsake, Karinette, Julot. — Mutuel : 9.50, 6.50, 9.50, 14.

Prix de Boissy (attelé, 17.000 frs, 2.800 m.), 18 partants. — 1er, Jour de Pâques (Forcinal); 2e, Joli Rien (Lammerant); 3e, Kléber (Gayet). — Non placés : Luisetaine, Idéal, Jour d'Espoir, Hirma, Jarnac V, Imprenable II, Kebir, Kelbia, Iras-tu III, Janvry, Lord Bourbon, Jonquières, Ivan F, Loupic, Héliotrope. — Mutuel : 21, 10, 21, 49.

Prix de la Réole (monté, 17.000 frs, 2.250 mètres), 7 partants. — 1er, Monsieur Muche (Perlbarg); 2e, Madika (Neveux). — Non placés : Mlaline, Mandataire, Madras, Mal au Ventre, Mlle P.F. — Mutuel : 16, 10,50, 93.

Hier, à Pau

Prix de Labourd (4 partants). — 1er, Espalion (Chancelier); 2e, Mont Chauvel (Crockett). — Mutuel : 7, 6,50, 10.50.

Prix de la Chalosse (6 partants). — 1er, Savarin II (Chancelier); 2e, Esquivant (Soubagne). — Mutuel : 9,50, 8, 12.

Prix du Général (7 partants). — 1er, Samara (Nadaillac); 2e, Ninive III (Despres). — Mutuel : 14,50, 10, 10,50.

Prix du Pays Basque (9 partants). — 1er, Mercenaire (Le Fur); 2e, Pesaro (Pelat); 3e, Cavalier du Roi (Juste). — Mutuel : 8,50, 11,50, 9, 17.

Prix d'Albret (8 partants). — 1er, Rocamadour II (Chancelier); 2e, Mons (Kalley); 3e, Princesca (Donessez). — Mutuel : 14,50, 6, 6, 7.

* Feuilleton du « Journal de Roubaix » du vendredi 14 janvier 1938. — N° 22. *

Le jet de la flamme s'éteignit, rejetant les arbres d'alentour dans leur ombre. Rogue ne garda bien d'aucun nouveau regard dans cette direction. Il s'attarda un moment, comme pour attendre la réponse des campeurs, puis haussa les épaules :

— Je n'ai rien d'autre à vous dire, gentlemen. J'espère que le diable vous donnera sa chance. Adios !

Il tourna sur ses talons et s'éloigna, ayant soin de choisir une direction opposée à celle où il avait vu l'albinos. Il atteignit sans encombre l'ombre des arbres et poussa un soupir de soulagement. Dans une demi-minute, il serait à l'abri dans leur obscurité.

Cette demi-minute ne lui fut pas accordée. Il ne vit rien, n'entendit rien avant qu'un coup, scientifiquement administré par une main habile, le frappât à la base du crâne. Pendant une fraction de seconde, il vit tourner autour de lui, la terre parut s'ouvrir pour le recevoir ; ses genoux vacillèrent et il tomba sur le sol, inconscient.

IX

Des bruits dans la nuit

Quand Bosanquet émergea des profondeurs de l'inconscience, il se trouva, les mains et les pieds attachés, couché dans une clairière entourée d'arbres de haute futaie. Au premier moment, il se crut dans le campement du trio qui lui avait accordé une si mauvaise réception, un second regard lui prouva son erreur.

Il n'y avait là